



## Soutenons le réseau de l'Agriculture paysanne

**Dossier de Presse**  
**Mardi 28 février 2023**

**Contacts presse :**

Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne : 06 07 55 29 09  
Paul Reder, co-président de la FADEAR : 06 76 41 74 18  
Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne et administratrice de la FADEAR : 06 98 53 76 46  
Emmanuel Marie, secrétaire national de la Confédération paysanne et administrateur de la FADEAR : 06 40 71 13 59

**La Confédération paysanne et la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, la FADEAR, se mobilisent ce mardi 28 février sur le stand du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, au cœur du Salon de l'Agriculture. Nous dénonçons le déséquilibre et l'inégalité de traitement des structures qui participent au processus de transition agroécologique et de renouvellement des générations qui n'a que trop duré. Nous revendiquons une meilleure répartition des fonds dédiés au développement agricole.**

Nous interpellons donc le Ministère de l'Agriculture et ses directions compétentes, DGPE et DGER, sur la répartition et la gestion des financements du développement agricole.

## **I/ La FADEAR, 40 années d'expertise**

La FADEAR a presque 40 ans d'expertise au service de l'accompagnement des paysans et des paysannes. Elle fédère 70 associations paysannes et rurales qui partagent leurs expériences et leurs savoir-faire pour accompagner au changement de pratiques en agriculture et pour installer et maintenir des paysan·nes nombreux·euses.

Elle est la tête de pont d'un réseau d'ADEAR et d'ARDEAR qui comptent **137 animateurs et animatrices** réparti·es sur l'ensemble du territoire.

La FADEAR fait partie des 19<sup>1</sup> organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR). Il s'agit de structures nationales, associatives ou coopératives, reconnues par le Ministère de l'agriculture pour leur investissement dans le champ du développement agricole et rural.

- **La FADEAR accompagne un tiers des porteurs de projet à l'installation agricole par an, soit environ 7000 porteurs-euses de projet en agriculture.**
- **Ce réseau accompagne près de 60% des installations des profils non issus du monde agricole.**
- **Le réseau des ADEAR, c'est aussi plus de 500 formations délivrées par an !**

Tous les enjeux majeurs posés au monde agricole sont abordés par l'activité des ADEAR : installation-transmission, formation, enjeux sociétaux, alimentation et transition agroécologique...

**La répartition actuelle des crédits du CASDAR nie totalement le rôle majeur joué par les ADEAR dans la transition agroécologique des territoires, et le renouvellement des générations en agriculture.**

Les ADEAR sont actives dans la construction de filières locales, accompagnent le changement de pratiques vers l'agroécologie paysanne, œuvrent à la relocalisation de l'alimentation, animent le travail autour des abattoirs de proximité, des semences paysannes et autres pratiques agroécologiques. Porteuses d'un outil particulièrement puissant pour engager une démarche agroécologique, le diagnostic Agriculture paysanne, elles ne sont pourtant pas soutenues par les pouvoirs publics pour l'animation de cet outil sur le terrain.

**Par ailleurs, pour les installations hors cadre familial et les personnes non issues du monde agricole (NIMA), le réseau des ADEAR est tout simplement incontournable. En effet, c'est le**

---

<sup>1</sup> Accueil Paysan, Réseau Civam, AFAC-Agroforesteries, Association Française de Pastoralisme, l'Atelier Paysan, La Coopération Agricole, Fademar, FNAB, FNCuma, Gaec et sociétés, InterAfocg, Miramap, SR France, Solidarité Paysans, Terre de liens, Terres en villes, Trame, APAD, ADA France

**premier réseau d'accompagnement à l'installation à s'être intéressé à ces nouveaux profils et à avoir adapté ses accompagnements pour permettre ces nouvelles installations paysannes.** Aujourd'hui, le réseau de l'Agriculture paysanne accompagne une diversité de profils et de projets, souvent diversifiés et ancrés dans la vie locale du territoire. De nombreux outils d'accompagnement innovants ont été mis en place par ce réseau, notamment sur la phase d'émergence des projets agricoles, phase cruciale pour garantir la pérennité des installations et sur laquelle le réseau de l'Agriculture paysanne s'est, là encore, positionné comme précurseur.

**L'accompagnement mené est aussi un accompagnement sur des systèmes en agroécologie paysanne,** souvent sous des labels de qualité, notamment le label agriculture biologique. Il permet une prise en compte dès le départ des questions d'adaptation au changement climatique, de résilience face aux chocs géopolitiques et économiques grâce à la recherche d'autonomie, de préservation de l'eau, de la biodiversité. Autant d'enjeux centraux pour le développement agricole des fermes de demain.

**Le réseau des ADEAR a par ailleurs très tôt investi la question de l'installation en collectif, la question de l'accompagnement spécifique des femmes en agriculture** au regard des problématiques de genre, la transmission des savoirs et savoir-faire paysans, et met l'humain au cœur de son projet d'accompagnement. C'est le cas notamment dans leur approche de la transmission des fermes, où l'on prend pleinement en compte le·cédant et la cédante et son projet de vie.

**Aujourd'hui, des centaines de porteurs-euses de projet ne peuvent être accompagnés par ce réseau alors que nous avons cruellement besoin de revitaliser nos campagnes.** La demande est présente sur les territoires, mais le réseau des ADEAR n'a pas les moyens financiers suffisants pour répondre à l'ensemble de ces sollicitations.

**Deuxième réseau de l'installation agricole en France, le montant des aides publiques est donc insignifiant et méprisant au regard des travaux menés.** Le besoin de mutualisation et de capitalisation des expériences et la massification des savoirs et savoir-faire de notre réseau doit être accompagnée, en soutenant davantage la tête de réseau FADEAR et en permettant d'octroyer des moyens conséquents pouvant être redistribués dans le réseau de l'Agriculture paysanne. De même, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour amplifier le suivi post-installation et donner le maximum de moyens pour assurer la pérennité des fermes et les accompagner dans la transition agroécologique au regard des problèmes rencontrés concrètement au quotidien.

**Or les différents financements dédiés ont tous un point commun : une répartition inégale et injuste, fondée sur le principe discriminant des appels à projet.**

## **II/ La FADEAR : un amenuisement constant des financements**

### **1/ Des réformes qui fragilisent le développement agricole et l'installation des paysan·nes**

**La réforme de la formation professionnelle de 2018** a porté un coup de massue à l'installation agricole, quel que soit le réseau agricole. Notre réseau a été particulièrement touché avec l'arrêt des financements à l'émergence de projets par VIVEA, le fonds de formation des paysan·nes. De plus, les nouveaux critères de prises en charge des formations pour les porteurs de projet se sont fortement durcis, rendant difficilement finançables par VIVEA des formations pourtant estimées nécessaires à la pérennité des installations par les conseillers compétence des porteur·euses de projet. Cela signifie que l'accès au métier de paysan·ne devient de plus en plus difficile.

**La réorientation du Fonds social européen (FSE+)** vers des actions non agricoles pour la période 2023-2027 signifie que la formation des personnes en recherche d'emplois vers des métiers agricoles devient quasiment impossible. Les régions, autorités compétentes sur la formation professionnelle, ont dû revoir tous leurs plans de financements pour accompagner le retour vers l'emploi agricole. Pour le réseau de la FADEAR, cela entraîne une perte de financement importante pour accompagner des porteur·euses de projet à l'installation, comme en Auvergne-Rhône-Alpes où près de 500 000 euros sont perdus, non remplacés par un autre financement à ce jour (FEADER, région, etc).

### **2/ Des inégalités de financement systémiques dans le développement agricole et l'installation des paysan·nes**

#### ***Le Compte d'affection Spécial au Développement Agricole et Rural (CASDAR)***

Le Compte d'affection Spécial au Développement Agricole et Rural (CASDAR) est alimenté par une taxe payée par les agriculteurs sur leur chiffre d'affaires. Il finance l'appui à l'innovation et au développement agricole et rural dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2022-2027.

Les modalités de sa mise en œuvre sont plurielles :

- des programmes pluriannuels, dont les bénéficiaires sont les Chambres d'agriculture, les Instituts Techniques Agricoles et les Organismes Nationaux de Vocation Agricole et Rural (ONVAR) ;
- des appels à projets annuels et des actions transversales.

Le montant du PNDAR se situe à 126 millions d'euros ces dernières années. Sur ce montant, environ un tiers est alloué aux programmes annuels des chambres d'agriculture et un autre tiers aux programmes annuels des instituts techniques agricoles. Le reste est partagé entre les différents ONVAR et les appels à projets annuels. C'est le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire qui arrête la répartition des crédits entre les différentes interventions et indirectement entre les différentes structures !

Reconnue ONVAR depuis 2015, la FADEAR perçoit 130 000 euros par an pour la programmation 2022-2027, **soit seulement 0,11% des fonds CASDAR** ! De manière plus globale, les ONVAR ne perçoivent que 8 millions d'euros, soit 6% du montant du CASDAR, alors qu'ils sont le moteur de l'innovation en agroécologie et acteurs majeurs du développement agricole et du renouvellement des générations en agriculture.

**Outre cette répartition inégale et arbitraire, il y a une sous-utilisation des crédits du CASDAR récurrente (118 millions d'euros fin 2021).** Plutôt que d'augmenter les dotations des ONVAR, cette réserve reste en dormance malgré les nombreuses demandes de son utilisation en faveur de la transition agroécologique et du renouvellement des générations !

**Il est urgent d'entendre les besoins des acteurs du développement agricole, et de revaloriser les dotations, au premier rang desquelles celle de la FADEAR,** au vu de la qualité et de la pertinence des actions menées depuis des dizaines d'années.

Les enjeux de renouvellement des générations imposent un changement de paradigme et de s'appuyer bien davantage sur la diversité des acteurs agissant sur le terrain pour la dynamique la transition agroécologique des territoires et la dynamique d'installation-transmission.

#### ***Le Programme d'Accompagnement à l'Installation et la Transmission (PAITA)***

Ce programme a été mis en place à partir de 2016, suite aux États généraux de l'agriculture de 2014. Ce plan national est décliné dans chaque région, avec des mesures obligatoires, d'autres optionnelles, certaines soumises à une labellisation, d'autres via appels à projets. Cette organisation, avec des fonds très insuffisants pour répondre aux besoins et demandes, entraîne une mise en concurrence des différentes structures de l'accompagnement à l'installation et à la transmission, plutôt que de favoriser la coopération entre acteurs.

Une nouvelle fois, ce sont les plus gros, les mieux dotés financièrement qui sont le plus à même de répondre à la complexité administrative pour décrocher les financements. Bien qu'accompagnant plus de 7000 candidat-es à l'installation par an, en faisant ainsi le deuxième réseau de l'installation agricole en France, le réseau de la FADEAR n'a pas de financement pérenne sur ce programme, avec l'obligation pour ses structures, de répondre tous les ans à des appels à projets, fragilisant le travail d'accompagnement qui s'étale souvent sur plusieurs années.

**Le financement des réseaux de développement agricole est pourtant crucial pour le renouvellement des générations en agriculture.**

**Il est donc plus que temps de reconnaître la FADEAR et son réseau à la hauteur des services agricoles qu'ils rendent.** L'amenuisement des financements des structures détaillé plus haut, encourage la fin du pluralisme des acteurs agricoles et installe une logique de financement par appel à projet, toujours favorable aux plus gros, toujours favorable au même modèle agro-industriel. De même, la répartition arbitraire de fonds structurants, tel que le CASDAR, démontre encore une fois que le ministère n'écoute que les mêmes acteurs, pour produire les mêmes effets autour du triptyque « Robotique-Génétique-Numérique ».

L'accompagnement à la transition agroécologique nécessite une approche innovante et différente. La démarche d'Agriculture paysanne en est une, en étant précurseur sur des enjeux majeurs comme le travail avec la nature, le développement local et le bien-être animal.

Les paysannes et paysans engagés dans cette démarche en ont assez que l'argent collecté sur leur propre chiffre d'affaires ne serve qu'à soutenir un modèle économique qui les broie, un développement agricole qui étouffe leur autonomie et un objectif politique d'accompagnement de disparition de l'emploi paysan.

**Alors que se profile la loi d'orientation agricole, actuellement en concertation, autour des enjeux de renouvellement des générations, il est impensable que le gouvernement ne revoie pas en urgence le soutien au réseau de l'agriculture paysanne pour relever ce défi du renouvellement de la population agricole.**

Nous avons besoin de cerveaux et de bras dans nos campagnes et des réseaux d'accompagnement dynamiques et innovants, pas d'investissements publics massifs dans le triptyque « Robotique-Numérique-Génétique » qui va au contraire entériner la disparition des paysannes et paysans de nos territoires.

## **Nos 5 revendications :**

- **Que la FADEAR et son réseau de l'Agriculture paysanne soient pleinement reconnus pour leur rôle dans la transition agroécologique des territoires.** Cela passe par la pérennisation de financement structurant tel que celui du CASDAR, et par la hausse de la dotation FADEAR à hauteur de 450 000 euros par an.
- **Que l'ensemble des fonds récoltés dans le cadre du CASDAR, y compris en réserve, serve au développement agricole** avec l'objectif de soutien à l'emploi agricole, d'innovation sociale et de transition agroécologique paysanne.
- **Que l'enveloppe allouée aux ONVAR**, et notamment aux organisations d'InPACT<sup>2</sup>, **soit doublée dès 2024.**
- En parallèle de la revalorisation de la dotation CASDAR de la FADEAR, que le réseau des ADEAR, dans le cadre du futur programme AITA, **soit reconnu comme un acteur majeur sur les enjeux de renouvellement des générations en agriculture** en lui permettant de **participer à la gouvernance du futur dispositif national à l'installation et la transmission**, garantissant ainsi un pluralisme des structures.
- **Que les fonds AITA soient drastiquement augmentés.** La reconnaissance du réseau de la FADEAR doit aussi passer par un financement structurant pluriannuel permettant d'accompagner correctement les cédant-es et les porteurs-euses de projets en Agriculture paysanne.

---

<sup>2</sup> Pôle InPACT : Initiative pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale, composée de 10 structures dont 8 sont labellisées ONVAR (FADEAR, Accueil Paysan, InterAFOCG, Réseau CIVAM, Terre de Liens, Solidarité Paysans, MIRAMAP, Atelier Paysan) pour un montant dérisoire d'à peine 1,5 millions d'euros.

## Liens utiles

- [Site internet de la FADEAR](https://www.agriculturepaysanne.org/) : <https://www.agriculturepaysanne.org/>
- Rapport CGAAER n° 21050 : Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture : <https://transfert.confederationpaysanne.fr/f.php?h=1tWxWmed&d=1>
- [Plateforme Passerelles paysannes](https://passerellespaysannes.fr/) : <https://passerellespaysannes.fr/>
- [Répertoire des savoir-faire paysans](https://www.savoirfairepaysans.fr/) par l'ARDEAR Grand-Est : <https://www.savoirfairepaysans.fr/>
- [Enquête Femmes paysannes](https://www.agriculturepaysanne.org/Enquete-Femmes-paysannes-s-installer-en-agriculture-41) : s'installer en agriculture : <https://www.agriculturepaysanne.org/Enquete-Femmes-paysannes-s-installer-en-agriculture-41>
- [Le site internet du Pôle INPACT](https://www.pole-inpact.fr/) : <https://www.pole-inpact.fr/>
- [Plateforme Passerelles paysannes](https://passerellespaysannes.fr/) : <https://passerellespaysannes.fr/>
- [Répertoire des savoir-faire paysans](https://www.savoirfairepaysans.fr/) par l'ARDEAR Grand-Est : <https://www.savoirfairepaysans.fr/>
- [Enquête Femmes paysannes](https://www.agriculturepaysanne.org/Enquete-Femmes-paysannes-s-installer-en-agriculture-41) : s'installer en agriculture : <https://www.agriculturepaysanne.org/Enquete-Femmes-paysannes-s-installer-en-agriculture-41>
- [Le site internet du Pôle INPACT](https://www.pole-inpact.fr/) : <https://www.pole-inpact.fr/>

## Annexes

Annexe 1. Extraits des arrêtés du 4 avril et 4 mai 2022 portant approbation de programmes pluriannuels de développement agricole et rural et attribution de subvention pour l'année 2022.

| Organismes nationaux à vocation agricole et rurale | Montant          |
|----------------------------------------------------|------------------|
| ADA France                                         | 100 000          |
| Afac-Agroforesteries                               | 100 000          |
| ANSGAEC                                            | 338 000          |
| Association française de pastoralisme              | 50 000           |
| FADEAR                                             | 130 000          |
| Fédération Nationale Accueil Paysan                | 50 000           |
| FNAB                                               | 700 000          |
| FNCUMA                                             | 936 000          |
| Inter-AFOCG                                        | 183 000          |
| La Coopération Agricole                            | 1 896 000        |
| Mouvement interrégional des AMAP                   | 55 000           |
| RENETA                                             | 50 000           |
| Réseau CIVAM                                       | 676 000          |
| Service de remplacement France                     | 50 000           |
| Solidarité Paysans                                 | 207 000          |
| Terre de Liens                                     | 209 000          |
| TRAME                                              | 1 725 000        |
| <b>Total</b>                                       | <b>7 455 000</b> |

| Organismes nationaux à vocation agricole et rurale | Montant       |
|----------------------------------------------------|---------------|
| APAD                                               | 50 000        |
| Terres en Villes                                   | 17 000        |
| <b>Total</b>                                       | <b>67 000</b> |

**Annexe 2 – Le Conseil scientifique et technique des ONVAR a dressé un bilan positif de l'action de la FADEAR pour le PDAR 2015-2020 dans un avis du 14 septembre 2021 suite à la délibération des 24 et 26 août 2021 relative au bilan de la dernière programmation.**

**Extrait de leur avis :**

*« » La FADEAR confirme son rôle de premier plan dans l'accompagnement de l'installation en agriculture des HCF et NIMA. Le CST a apprécié que la FADEAR mette à profit ces 5 dernières années pour produire des références qui contribuent à définir et légitimer l'Agriculture Paysanne ainsi qu'à consolider son appareil méthodologique (nombreux guides, fiches, etc.) utile en vue d'accompagner la professionnalisation des accompagnateurs de son réseau. Les documents produits attestent des innovations dans les expériences accompagnées par les ADEAR (coopératives d'installation, nouveaux financements, stratégies et modalités d'accès au foncier, etc.). Ces documents confèrent une nouvelle crédibilité dans la recherche de financement de la FADEAR, mais aussi des ADEAR (effet levier permettant d'obtenir un CASDAR « Formation » et un financement régional AITA). [...]). L'Agriculture Paysanne apporte plusieurs éléments de réponse au projet agroécologique (autonomie en intrants, réduction des pesticides et antibiotiques, alternatives phytosanitaires, autonomie fourragère et protéique, etc.). La FADEAR a offert un cadre propice à l'émergence de GIEE (semences paysannes, bien-être animal, transformation collective, etc.) et des ressources (fiches, outils) utiles à plusieurs plans agroécologiques (Ecophyto, Ecoantibio). La FADEAR a approfondi de nouvelles thématiques qui témoignent du dynamisme de sa réflexion (nouveaux statuts, alimentation, transmission, formation).*